

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

M. de Franchis, J.-C. Jolivet, V. Naas, E. Wolff

Coefficient : 3 ; Durée : 5 heures

VERSION

Le texte proposé cette année aux spécialistes de Lettres classiques était un développement de Lucrèce sur le thème de la crainte de la mort. Ces vingt-huit vers (III, 59-86) illustraient les extrémités auxquelles cette terreur pousse les hommes, depuis la cupidité et la jalousie jusqu'au meurtre et au suicide.

Le jury attendait des spécialistes une connaissance certaine de la pensée mais aussi des particularités de la langue de Lucrèce. Si nombre de copies semblaient témoigner d'une absence totale de familiarité avec le *De rerum natura*, le jury s'est aussi réjoui de lire de très bonnes traductions d'un texte assez complexe. Conscient de ces difficultés, le jury a d'ailleurs accepté pour quelques passages plusieurs analyses et interprétations, mais il déplore comme chaque année un nombre significatif de traductions très mauvaises.

La première phrase, malgré sa longueur, présentait une structure sans équivoque : au vers 1, les deux noms –au singulier- *avarities* et *cupido* étaient antécédents du relatif *quae* au vers 2 et étaient repris par *haec uulnera uitae* au vers 5.

Dans la proposition relative vers 2-5, la seule réelle difficulté était la nature du groupe *socios... ministros* : il s'agit d'une apposition à *miseros homines*, mais le jury a été indulgent pour les traductions qui en faisaient le sujet de *niti*.

A partir du vers 2, il fallait construire *quae cogunt homines transcendere...et ...niti...*, ce dernier verbe introduisant *emergere*, lui-même complété par *ad summas opes*. Pour *opes*, le jury a accepté le sens de « richesses » comme celui de « pouvoir, puissance ».

Praestante labore, vers 4, était un complément de moyen, et non un ablatif absolu ; en poésie, pour des raisons de métrique, la forme en *-e* est fréquente à l'ablatif des adjectifs de la deuxième classe. *Vitae* au vers 5 était le complément du nom *uulnera* et non de *partem*.

La construction des vers 7-9 a souvent posé problème, lorsque l'on faisait de *turpis*, et parfois aussi de *acris*, des attributs : on buttait dès lors sur *semota*, si tant est qu'il ait bien été analysé comme un nominatif, et non comme un ablatif épithète de *uita* (la scansion ne laissait aucun doute sur ce vers, le *-a* de *semota* étant bref et celui de *uita*, long). La solution était, comme souvent, beaucoup plus simple : *turpis* et *acris* étaient des adjectifs épithètes, respectivement de *contemptus* et de *egestas*, et ces deux groupes nominaux avaient pour attribut *semota*, complété par *ab dulci uita stabilique*. Le verbe *uidetur*, « semble », était au singulier, selon l'accord de voisinage très courant en latin. Au vers 7, certains, trompés par l'ordre des mots - dont on sait pourtant la souplesse en latin, et *a fortiori* en poésie-, ont fait porter l'adverbe *ferme* sur *turpis*, au lieu de le rapporter à *uidetur*.

Le vers 9 présentait, avec la forme *cunctarier*, une particularité que peu de candidats ont identifiée : la plupart ont tenté d'en faire un subjonctif (qui serait un barbarisme), alors qu'il s'agissait d'un infinitif archaïque, dont Lucrèce fait fréquemment usage. *Cunctarier*

complétait *uidetur*, en étant coordonné par *et* à *semota* : ... « et semblent pour ainsi dire déjà séjourner devant les portes de la mort ».

Au vers 10, le jury a accepté pour *unde* un sens causal, consécutif ou local rattaché à *effugisse*. *Dum* introduisait le verbe *uolunt*, et en aucun cas *coacti*. Le participe *coacti*, apposé à *homines*, ne pouvait signifier ici « rassemblés » : les hommes sont « poussés, contraints », par cette « terreur », *falso terrore* étant le complément de *coacti*. Pour le *se*, le jury a été indulgent sur cette construction très souple où *se* était à la fois le sujet de la proposition infinitive introduite par *uolunt* et le COD de *remosse*.

Au vers 11, *longe longeque* a dérouté certains candidats, qui ont voulu éviter la répétition en donnant à l'adverbe deux sens différents, local et quantitatif, et qui, de plus, ont parfois fait du *-que* une coordination entre les deux adverbes (« loin et beaucoup »). Le *-que* reliait en réalité les deux verbes *effugisse* et *remosse*, chaque verbe étant accompagné de l'adverbe *longe*, qu'il convenait de traduire deux fois par le même terme, « loin » ; le jury a bonifié les traductions qui rendaient le chiasme avec les deux infinitifs, que l'on pouvait traduire au présent ou au passé.

Au vers 12, la proposition principale, d'une analyse limpide, a soulevé quelques difficultés d'interprétation, en particulier pour le terme au vaste champ sémantique *res* : l'association entre *rem* et *sanguine ciuili* a évoqué pour certains candidats les guerres civiles, la *res publica*, alors que, dans le contexte présent, *res* avait le sens concret de « bien, patrimoine » et *sanguine ciuili* désignait le moyen employé pour accroître cette richesse, à savoir le meurtre, « le sang des citoyens » (« le sang civil » était pour le moins maladroit); il fallait aussi penser à une caractéristique de la pensée didactique, la redondance, et s'aider de la suite de la phrase, où *diuitias conduplicant* redoublait *rem conflant* et où *caedem caede* faisait écho à *sanguine ciuili*.

Aux vers 13-14, *audivi* et *crudeles* n'étaient pas sujets mais apposés au sujet (toujours *homines*, vers 10) des verbes *conduplicant* et *gaudent*.

Le vers suivant, *et consanguineum mensas odere timentque*, a souvent été malmené, du fait de mauvaises analyses (*consanguineum* pris pour un accusatif ; *-que* reliant *consanguineum odere* / *mensas timent* : l'ordre des mots est certes souple, mais ne permet pas de telles distorsions !). Comme au vers 11, il fallait tout d'abord comprendre la coordination tout à fait habituelle, par *-que*, entre les deux verbes. On devait ensuite identifier en *odere* le parfait *oderunt* (à traduire par un présent) et en *consanguineum* un génitif pluriel syncopé : « ils haïssent et craignent les tables de leurs parents ». Là encore, le contexte immédiat, au vers précédent, aidait à la traduction, et les bonnes copies ont été valorisées.

Au vers 16, *ab eodem timore* complétait *macerat invidia* et non *consimili*. Les tourments causés par la jalousie (*macerat invidia*) étaient développés par des exemples aux vers 16-18, à savoir la puissance et la gloire d'autrui. Au vers 19, *queruntur*, « ils se plaignent que » -le sujet étant toujours « les hommes »- introduisait des propositions infinitives, *illum esse potentem* (sujet, verbe, attribut), *illum aspectari* et, avec une asyndète pour le sens, *se uolui*. Si l'on faisait de *uolui* le parfait de *uolo*, *uelle* et non l'infinitif présent passif de *uoluo*, *ere*, on ne pouvait qu'accumuler les contresens, en faisant notamment des vers 16-17 des infinitifs de narration. *Illum*, répété, a été accepté comme désignant le même homme ou deux hommes différents.

Au vers 18, dans la proposition relative développant *illum*, *claro honore* ne pouvait être le complément de lieu de *incedit* (« qui s'avance vers », on aurait l'accusatif) ; il s'agissait d'un ablatif de la circonstance concomitante.

Au vers 20, *partim* était un adverbe, à rattacher au sujet de *intereunt* (« ils périssent, pour une partie d'entre eux »), et *ergo* ici une préposition précédée du génitif. Pour *nominis*, le jury a accepté « nom, titre, renom ».

La crainte de la mort (*mortis formidine*) était ensuite développée dans ses ultimes conséquences, à savoir le désir de suicide (*sibi consciscant letum*).

Aux vers 21-23, *usque adeo* annonçait la consécutive *ut consciscant*. *Odium*, avec les compléments du nom au génitif *uitae lucisque uidendae*, était le sujet de *percipit*. L'adjectif verbal *uidendae*, épithète de *lucis* uniquement, n'avait pas de valeur d'obligation (sens qu'il n'a pas lorsqu'il est épithète).

Au vers 24, *obliti*, nominatif masculin pluriel, était apposé au sujet de *consciscant* et introduisait les propositions infinitives des vers 24-26. Celles-ci n'ont pas toujours été bien analysées ni comprises : le sujet en était à chaque fois la crainte (et non *hunc pudorem* sujet de *uexare*, par exemple), source de tous les soucis des hommes (*fontem curarum*), et il fallait bien rendre la répétition de *hunc* : « oubliant que la source de leurs soucis est cette crainte (ou bien « que cette crainte est la source de leurs soucis », que c'est elle qui... »).

Au vers 26, *in summa*, « en somme », ne pouvait aller avec le nom masculin *suasu*, « par son conseil » (qui n'était pas un supin).

Aux vers 27-28, *homines* était le sujet de *prodiderunt*. Ce verbe avait son sens fort de « trahir » et avait pour COD *patriam* et *caros parentis*. *Parentis* était, tout à fait normalement, mis pour *parentes* et n'était donc pas un génitif singulier, ce qui obligeait à faire de *caros* un adjectif substantivé. Le participe présent *petentes* était apposé à *homines* et introduisait l'infinitif *uitare*, « cherchant à éviter ». Enfin, pour *Acherusia templa*, « temples » était ici un faux-sens, « achérusiens » a bénéficié d'une certaine indulgence, mais le jury s'est demandé si les « temples achérusiens » avaient bien été identifiés comme les « régions de l'Achéron »...

Pour conclure, le texte présentait des difficultés de niveaux variés, toutes à la portée de spécialistes : des points élémentaires, comme la syntaxe de *-que*, l'infinitif présent passif (*uolui*), des formes syncopées, mais aussi l'infinitif archaïque (*cunctarier*) dont Lucrèce est coutumier. Il demandait par ailleurs une réflexion sur le sens du propos, qui a posé problème –comme souvent en version latine– pour des expressions concrètes assez simples (*rem conflant*). Dans la plupart des cas, le contexte immédiat, plus encore que la connaissance de la pensée de Lucrèce, permettait de lever toute ambiguïté.

L'objet d'un rapport étant de recenser les erreurs plutôt que de décerner des éloges, le jury voudrait redire, pour ne pas laisser une impression de mécontentement, que certaines copies l'ont convaincu, s'il le fallait, qu'il existe encore, dès deux à quatre ans après le baccalauréat, de très bons latinistes en cette époque peu favorable aux langues anciennes.

COURT THEME

La structure très latine de la phrase de Bossuet montrait d'emblée que le thème choisi cette année était, comme c'est très généralement le cas pour un court thème, destiné à s'assurer que les candidats possédaient les règles élémentaires de la grammaire latine. Les quelques remarques qui suivent mettent l'accent sur les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les correcteurs dans les copies. Le membre de phrase « il n'y a rien de si éclatant qu'un jour de triomphe » permettait de vérifier la maîtrise de la syntaxe de la comparaison. La proposition principale « j'ai lu dans Tertullien » introduisait bien évidemment un discours indirect, ce qu'il fallait garder présent à l'esprit pour la suite du thème. Dans le membre de phrase suivant, il fallait éviter le non classique *triumphatores* et utiliser, par exemple, une périphrase ou un participe. La phrase requérait ensuite l'utilisation d'une proposition consécutive. Pour traduire « de peur que... », certains candidats ont eu recours à des tournures utilisant le verbe *timere* ce qui était parfaitement possible, à condition de ne pas se tromper de voix, de mode et de temps. Dans la suite de la phrase « ils ne s'élevassent enfin au-dessus de la condition humaine », il n'y avait pas de difficulté

particulière, à partir du moment où l'on veillait à éviter les approximations et les faux-sens et à respecter la concordance des temps. Dans le dernier membre de phrase, la présence de la tournure « avertir que... » devait amener les candidats à se poser la question de la construction correcte ; il fallait être attentif au fait que « avertir que » signifiait ici « rappeler que » et non pas « enjoindre de », ce qui rejoignait la traditionnelle distinction entre la construction des verbes d'ordre et des verbes déclaratifs. Au risque de se répéter au fil des rapports, le jury rappelle donc qu'il n'attend rien d'autre des candidats sinon qu'ils connaissent les règles de base de la syntaxe latine et qu'ils soient à même d'éviter les barbarismes et les solécismes, tout en utilisant un vocabulaire classique.